



Demande à ses parents avance sur héritage ?

Par **bountyty**, le 20/12/2011 à 19:15

Bonjour, rnrnj'ai 45ans, j'ai une maladie grave et invalidante. rnJe vis d'une pension d'invalidité.rnrnMes parents ont du bien (propriétaire d'un appartement estimé à 300 000 euros et divers placements pour 100 000 euros). Ils ont respectivement 76 ans et 89 ans.rnMalgrès mon état de santé précaire, ils ne veulent pas m'aider. rnrnA part une demande de pension alimentaire au juge des affaires familiales, y'a-t-il une loi pour une demande d'avance sur héritage ?

Par **cocotte1003**, le 20/12/2011 à 19:27

Bonjour, non il n'y a pas d'autre solution qu'une demande de pension en vertu de l'obligation alimentaire qui se calcule devant le tribunal en fonction des revenus de vos parents et des vôtres (ainsi qu des charges respectives) et non en fonction de leur patrimoine, cordialement